

Des céréales en veux-tu en voilà !

L'annonce d'une récolte record de céréales en Russie en 2016 constituera une bonne nouvelle pour les uns, une bien moins bonne pour les autres. Avec une telle abondance mondiale, avec des stocks élevés, les utilisateurs de céréales pourront profiter de la quantité et de prix attractifs. C'est en revanche une perspective moins rassurante pour les producteurs. Car le prix reste et devrait rester très bas dans les mois qui arrivent. Au-delà, la hiérarchie des acteurs pourrait connaître une mutation.

L'annonce d'une récolte record de céréales, et en particulier de blé, en Russie, ne constituera pas une bonne nouvelle pour les producteurs. Cette production record s'ajoute en effet à des stocks mondiaux déjà abondants, et qui sont annoncés en hausse pour les mois à venir. En conséquence de quoi, les prix devraient rester bien faibles jusqu'au milieu de l'année 2017, en dépit du redressement opéré depuis quelques semaines. De plus, l'élection du candidat républicain Donald Trump ne sera pas sans impact sur l'orientation des cours des céréales, ne serait-ce que par le biais des marchés financiers, fortement malmenés dès l'annonce de la victoire de l'homme d'affaires américain. On soulignera à juste titre qu'il n'y a pas péril en la demeure céréalière mondiale. Rien que pour le blé d'Eure et Loir, le cours a tout de même gagné un peu plus de 30 € entre le milieu du deuxième trimestre et le début du mois de novembre, passant de 129€ à 161 € la tonne. Il se situe donc au-dessus du cours de 2015 à la même époque, mais toutefois bien loin du pic de prix enregistré en milieu d'année dernière (193€/tonne).

Il est suggéré d'inscrire sa vision du marché céréalier selon une perspective plus large, et sur au moins trois niveaux. Si le prix du blé se redresse quelque peu, il est ramené, tout comme celui du maïs, à un niveau voisin de ce qu'il était avant l'épisode de flambée des prix de 2007. La question qui surgit alors spontanément est la suivante : le « super cycle haussier » des prix agricoles, notamment dans le domaine des grains, annoncé durable, n'a-t-il pas laissé la place à un « super cycle » baissier ? C'est le premier niveau.

Le second niveau a trait au renflouement financier de producteurs. Si des producteurs européens éprouveront des difficultés à couvrir leurs coûts de production, leurs homologues américains verront le montant de leurs aides directes augmenter. Dans le cadre du Farm Act 2014-2018, le prix de référence en blé a été fixé à 202,1\$/tonne (145,7\$ pour le maïs). Le dispositif PLC (Price Loss Coverage), qui couvre la différence entre ce prix de

référence et le prix de marché, va donc pouvoir entrer en application en faveur des producteurs ayant opté pour cet outil. Il va s'ensuire un alourdissement du budget agricole.

Le dernier niveau concerne la Russie. Ce producteur important de céréales – premier exportateur mondial de blé – vient d'enregistrer un record de récolte jamais atteint depuis la chute de l'URSS (117 millions de tonnes), et s'est fixé comme objectif de flirter en 2017 avec les 130 millions de tonnes. Les exportations russes devraient ainsi avoisiner les 30 à 35 millions de tonnes sur la campagne 2016-2017, la dépréciation du rouble constituant un avantage supplémentaire. Le saut est impressionnant, surtout lorsque l'on se rappelle que la Russie franchissait difficilement la barre des 3 millions de tonnes exportées durant la décennie 1990.

Figurant parmi les grands acteurs du marché mondial des céréales, la Russie détient donc un levier économique pour redresser un pays en proie à la récession, dans un contexte où le prix du pétrole reste encore bas. Cela procure surtout à Moscou un avantage comparatif géopolitique certain, qui va lui permettre de peser dans le jeu des tensions internationales actuelles par le biais de l'agriculture, en particulier au Proche et au Moyen-Orient. Entre 2000 et 2015, les exportations russes de céréales vers le Proche et le Moyen-Orient sont passées de 41 millions à 1,5 milliard de dollars. Les signes annonciateurs d'un axe stratégique-agricole étaient déjà en place entre la Russie et l'Égypte depuis 2010. Ils ne pourraient que se consolider rapidement avec des pays comme l'Irak et surtout la Syrie.

L'échiquier céréalier mondial est en train de vivre une réelle et profonde mutation. Ukraine, Kazakhstan et Russie sont les trois pays producteurs et exportateurs ayant de quoi former une sorte de Pool céréalier mondial, lequel posera à terme les fondements d'une concurrence de plus en plus acharnée avec l'UE et l'Amérique du Nord pour capter des parts de marché. L'agriculture est bel et bien mondialisée.

Contact : Thierry POUCH

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

9 avenue George V
75008 Paris

Tél : 01 53 57 10 10
Fax : 01 53 57 10 05

Email :

accueil@apca.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Établissement public

Siret 180070047 00014

**www.chambres-
agriculture.fr**

**Avec la participation
financière du CasDAR**

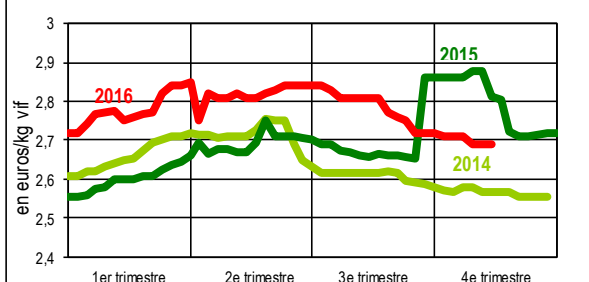


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»

Le broutard à la dérive

Cotations du broutard (prix moyen pondéré)



138- Chambres d'Agriculture - Études économiques

source : FranceAgriMer

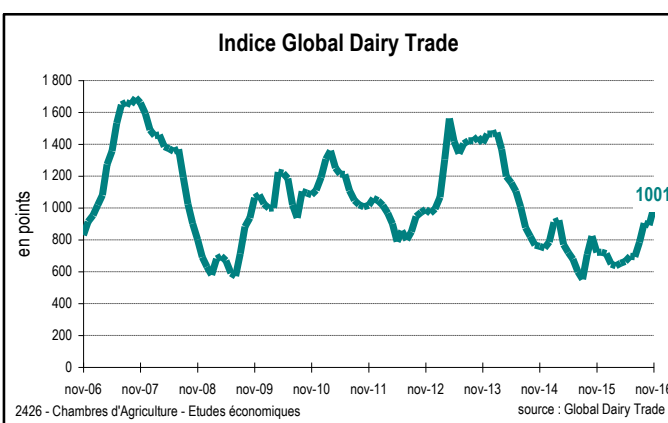
Alors qu'il avait opéré un net redressement au cours du premier trimestre 2016, le cours du broutard connaît un accès de faiblesse depuis le début du second semestre. Il faut dire que les foyers de FCO ont conduit certains pays importateurs à fermer leurs frontières aux broutards français, et notamment de la part de la Turquie, dont le marché était redevenu prometteur pour les éleveurs hexagonaux. Il est de plus probable que la situation politique intérieure de la Turquie ait exercé des répercussions sur les flux commerciaux et donc sur les cours.

Marché à terme laitier : le juste prix ?

La vertigineuse chute du prix du lait entre 2014 et 2016 a provoqué une profonde crise structurelle du secteur laitier, aussi bien au niveau mondial qu'europpéen. L'opacité sur le mode de calcul des prix payés aux producteurs par les principales laiteries provoque encore de vives tensions entre les acteurs de la filière française, et les innovations mises en place pour mieux prendre en compte les difficultés des éleveurs restent cantonnées à des initiatives régionales. Depuis début 2015, trois contrats à terme sont proposés sur les produits laitiers par Euronext pour que les acteurs de la filière puissent se couvrir contre les risques de prix et la volatilité des cours. Cependant, les volumes échangés de ces contrats restent encore très faibles, ce qui pose la question de leur réelle utilité et de leur adaptabilité au marché laitier.

La complexité et la variété des indicateurs utilisés en France pour le suivi du prix du lait renforcent considérablement le sentiment d'illisibilité dans la formation du prix du lait. Par ailleurs, la défiance entre les différents acteurs de la filière contribue au maintien de ce voile sur le prix de base du lait. La future loi Sapin II est censée rééquilibrer les rapports de force dans les négociations contractuelles, plus particulièrement entre producteurs et industriels puisque l'accord-cadre prendrait en considération le coût de production de l'éleveur, et la valorisation du mix-produit pour l'industriel. Toutefois, le flou entourant les modalités d'application de cet accord risque de contrarier l'objectif que souhaitent atteindre les pouvoirs publics : obtenir un prix de référence du lait.

Jusqu'à-là, une formule de prix créée par le Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière (Cniel) faisait office de principale référence. Celle-ci se base sur le prix à la même période t de l'année précédente, et d'y appliquer pour 20 % les variations de prix des produits laitiers échangés à l'international (« commodities »), et pour 20 % les variations des cotations beurre-poudre. Mais cet indicateur a été et est toujours vivement critiqué, du fait qu'il ne prenne pas en compte les coûts de production, la valorisation des produits de grande consommation, ou certains produits d'exportations à haute valeur ajoutée. Un second indice, mondial celui-ci, est celui des ventes aux enchères du néo-zélandais Fonterra (*Global Dairy Trade*). Cette plate-forme est principalement destinée aux acheteurs asiatiques et à l'écoulement des produits laitiers de la coopérative néo-zélandaise, mais des laiteries européennes interviennent aussi sur ce marché pour écouler leurs produits. Cependant, cet indice ne peut être considéré comme un indicateur de référence pour le marché européen, celui-ci étant constitué en majeure partie de poudre de lait



d'une part, et que la compétitivité prix des produits néo-zélandais est nettement supérieure à celle des produits européens d'autre part. De plus, le contrôle exercé par Fonterra sur ces ventes aux enchères lui permet de manipuler les prix à sa guise en gérant les quantités allouées entre les échéances.

Face à cette situation et dans le contexte d'après quota-laitier, l'opérateur financier européen Euronext a tenté de lancer des contrats à terme portant sur le beurre, la poudre de lait écrémée et la poudre de lactosérum. Ces contrats sont standardisés et la cotation des produits a lieu à Amsterdam, l'un des principaux ports européens pour les échanges de marchandises.

La principale utilité des marchés à terme réside dans leur capacité à proposer aux opérateurs une couverture contre le risque de prix, à la hausse comme à la baisse. De plus, les dispositions des marchés à terme se rapprochent le plus d'un marché en concurrence pure et parfaite, en particulier concernant la disponibilité de l'information. Ainsi, ces marchés contribueraient à lisser les variations de prix des actifs sous-jacents aux contrats à terme, comme les matières premières agricoles.

Mais pour les produits laitiers, les contrats d'Euronext n'ont rencontré qu'un faible succès pour le moment. Début 2016, les volumes de poudres échangés depuis le lancement du contrat s'élevaient à seulement 240 tonnes. Certes, le développement des échanges de contrats nécessite un certain temps pour arriver à maturité, mais au vu de la volatilité exacerbée des prix mondiaux du lait, on est en droit de s'interroger sur la volonté des opérateurs de s'engager sur ce marché.

D'autre part, ce marché est exclusivement réservé aux transformateurs et industriels, les produits échangés étant tous issus d'une première transformation. L'amont de la filière se retrouve donc exclu de ce marché alors que les producteurs sont les premiers à être exposés à la volatilité des prix, et que ce sont les moins résilients face à cette volatilité. De plus, le prix du lait est (en partie) non corrélé à celui des produits laitiers en poudre, en sachant que la variabilité du prix du lait est particulièrement importante entre les pays européens. Les cotations des produits laitiers à terme n'apporteraient donc qu'une information incomplète, si ce n'est inutile, pour les producteurs européens.

Par ailleurs, on peut ajouter que les produits laitiers échangés sur ces marchés à terme sont pour la plupart des excédents des industriels, ces derniers n'ont donc pas réellement intérêt à se couvrir puisque leur principal intérêt est de pouvoir écouler leur surplus, même à des prix bas.

Enfin, si ces marchés venaient à se développer plus amplement, on pourrait aussi assister à des phénomènes de déconnexion entre le prix physique de la matière première et la cotation du contrat à terme, du fait de la prise de positions spéculatives de certains opérateurs. La non convergence des prix spots (ou physiques) et des prix à terme introduirait ainsi davantage de volatilité dans les cotations, à l'inverse de l'effet escompté.

Au final, l'introduction de contrat à terme n'apporte pas de réelle solution au problème que rencontre la filière lait dans la fixation d'un prix. Certes, ces contrats peuvent se révéler utiles pour les industriels et les exportateurs, mais seule une faible part de leur production est concernée. Les efforts devraient alors davantage se concentrer sur les relations contractuelles entre les éleveurs et les laiteries, afin de répartir plus équitablement les risques d'un marché toujours plus volatil.

Contact : Quentin MATHIEU

Emploi des exploitations agricoles : la baisse des effectifs serait-elle enrayée ?

Le bilan de l'emploi dans les exploitations agricoles publié par le Ministère de l'Agriculture en septembre 2016 montre qu'un ralentissement de l'érosion des effectifs est visible depuis le début des années 2010.

Bilan annuel de l'emploi agricole, une opération statistique récente

Longtemps, les utilisateurs de la statistique agricole se sont plaints d'un certain déficit d'informations sur l'emploi agricole. Tous les dix ans, le recensement agricole trace un portrait précis (recensement exhaustif) de l'agriculture française (y compris l'emploi). Durant la période intercensitaire, des enquêtes tirées d'un échantillon d'exploitations actualisent les données (en 2013 et 2016, pour la période actuelle). Mais pour les observateurs, ce n'était pas assez : ils souhaitaient une évaluation annuelle de l'emploi agricole. Demande ancienne qui est désormais satisfaite par la publication d'un bilan annuel de l'emploi agricole où les données de la Mutualité Sociale Agricole s'intègrent dans la nomenclature statistique des recensements agricoles. La première publication de ce bilan annuel date de 2013. En septembre 2016, le Ministère de l'Agriculture publiait le bilan de l'emploi de l'année 2015 par région et par orientation de production¹.

716 000 actifs dans les exploitations agricoles en 2015

Mesuré en équivalents temps pleins (Unité de Travail Agricole, UTA, dans la terminologie de la statistique agricole), il y avait 716 700 actifs dans les exploitations agricoles françaises en 2015 (tableau 1).

Au cours du temps, la structure de la main d'œuvre des exploitations s'est modifiée. L'apport des chefs d'exploitations et coexploitants au collectif de travail des exploitations reste stable : 56% de l'emploi en 2000 et 58% en 2015. Mais le statut de leurs collaborateurs a changé avec une montée puissante des salariés (permanents, saisonniers, occasionnels, ETA, CUMA) qui représentaient 27% du collectif de travail des exploitations en 2000

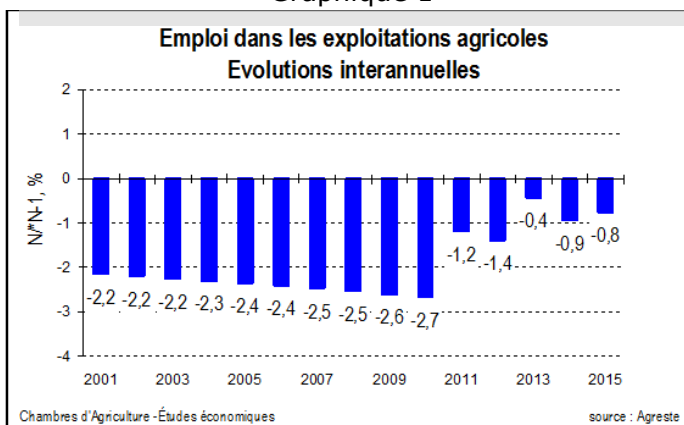
contre 35% en 2015. De fait, c'est le poids des autres membres de la famille qui s'est effacé au sein des exploitations (sauf s'ils sont devenus salariés et ont donc alimenté la progression du salariat agricole).

Soulignons que cette progression n'est pas uniforme dans l'agriculture, avec en particulier trois secteurs d'activité où les exploitations sont en retrait de ce processus : les COP (céréales oléoprotéagineux), l'élevage de bovins pour le lait et pour la viande (tableau 2).

Érosion de l'emploi agricole : un ralentissement manifeste

Second fait structurel important mis en évidence par ce bilan : l'érosion de l'emploi au sein des exploitations se ralentit. Au cours de la décennie 2000, l'agriculture française perdait au minimum 2% d'actifs agricoles chaque année ; mais depuis 2010, cette variation interannuelle est passée sous le seuil de -1% (graphique 1).

Graphique 1



Pour le monde agricole, ce changement d'inflexion est très positif car, dans le fond, l'érosion intense et continue de l'emploi dans les exploitations agricoles était tout de même le signe d'un effacement de l'agriculture dans la société française.

Contact : Didier CARAES

¹ « Le bilan annuel de l'emploi agricole selon l'orientation technico-économique de l'exploitation - Résultats 2014 et estimations 2015 », Chiffres et Données - Série Agriculture n° 235, septembre 2016

Tableau 1

Emploi dans les exploitations agricoles								
	2000		2010		2014		2015	
	1 000 UTA	%	1 000 UTA	%	1 000 UTA	%	1 000 UTA	%
Total actifs agricoles en UTA	957,4	100	751,4	100	722,2	100	716,7	100
dont :								
Chefs d'exploitation et coexploitants	536,5	56	445,8	59	422,8	59	417,3	58
Conjoints et autres actifs non-salariés	169,7	18	74,9	10	54,5	8	50,4	7
Salariés permanents	149,4	16	140,1	19	140,2	19	140,8	20
Saisonniers, occasionnels, ETA, CUMA	101,7	11	90,6	12	104,6	14	108,1	15

Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

Tableau 2

Contribution de l'emploi salarié à la main d'œuvre des exploitations (2015)									
(Salariés permanents, saisonniers occasionnels, des ETA et CUMA)/Emploi total des exploitations, en %									
COP (Céréales, oléoprotéagineux)	Autres grandes cultures	Maraîchage	Flours et plantes	Viticulture	Arboriculture	Bovin-lait	Bovin-viande	Ovins, caprins	Porcins
19	41	72	69	58	64	14	11	33	47

Source : Agreste - Bilan annuel de l'emploi agricole

Est-ce cela la « démondialisation » ?

Lorsque l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) publia en septembre dernier ses estimations de croissance des échanges de marchandises, elle a rapidement suscité de nombreuses réactions, émanant notamment de la communauté des économistes. A la fin de l'année 2016, cette variation annuelle des flux commerciaux n'atteindrait que 1,7%, soit le taux le plus faible depuis le déclenchement de la crise financière en août 2007. Pire, cet accroissement se situerait en deçà de celui de la production (entre 2,2 et 3% pour l'année 2016), ce qui n'était jamais arrivé depuis trente ans.

Autre indicateur permettant de prendre la mesure de l'essoufflement du commerce mondial, celui s'effectuant entre les 7 principales puissances économiques de la planète, le G7. Alors que les flux commerciaux de marchandises augmentaient en moyenne de 10% l'an durant la période 2000-2008, la valeur du commerce mondial n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant crise. En 2008, cette valeur s'élevait à près de 3 300 milliards de dollars, elle n'était que de 2 700 au premier trimestre 2016.

Il est désormais avancé que la résurgence des pratiques protectionnistes au sein des pays composant le G20 expliquerait en grande partie cette contraction du commerce mondial de marchandises. Dit autrement, le regain de nationalisme économique auquel nous assistons, constituerait le signal fort d'un processus en cours de « démondialisation ». Les déclarations de Donald Trump durant sa campagne électorale, pourraient participer de cette amplification de la « démondialisation », et font écho à la lointaine loi américaine de juin 1930, dite *loi Smoot-Hawley*, qui augmenta les droits de douane sur plus de 20 000 produits, occasionnant des représailles commerciales de la part des pays qui en furent la cible. Ces mesures protectionnistes ont en temps de crise une finalité. Celle de répondre à une demande de protection des emplois et des niveaux de vie exprimée par les salariés et les citoyens.

Dans la situation présente, elles ne forment toutefois que la partie émergée de l'iceberg. Car il existe un second facteur, plus structurel celui-là, explicatif du ralentissement du commerce mondial. Il a trait aux chaînes de valeur mondiales qui, on le sait, est l'autre expression pour qualifier la segmentation des processus de production qui a été instaurée vers la fin des années 1980 par les grandes firmes multinationales. Ces dernières se sont appuyées sur les faibles coûts de transport, de l'énergie, sur des droits de douane minimum, sur l'essor du transport par conteneurs, sur l'affirmation des technologies de l'information et de la communication. C'est cette segmentation qui semble aujourd'hui s'essouffler, sous la double impulsion des augmentations de salaires dans les pays émergents et des stratégies de relocalisations déployées par les firmes multinationales.

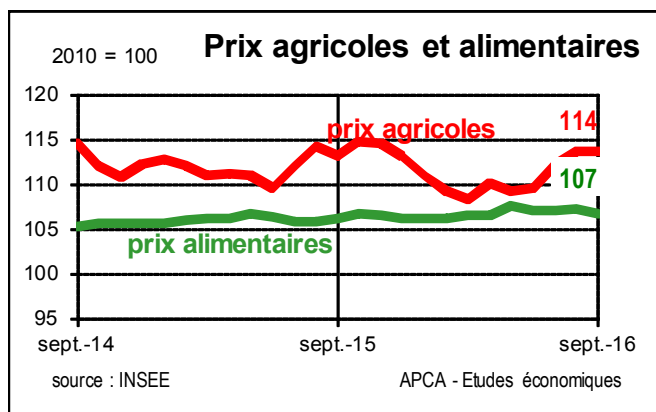
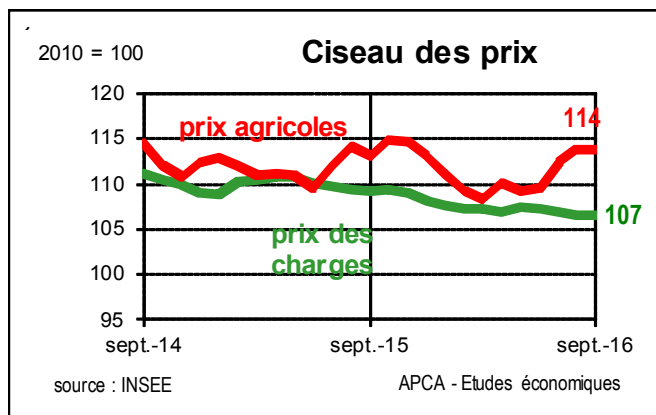
Il ne faut pas sous-estimer par ailleurs l'impact du ralentissement chinois, les récessions profondes dans les autres économies émergentes, et, enfin, l'atonie persistante de la croissance en Europe, autant de facteurs qui bloquent l'investissement productif, et se répercutent notamment sur les échanges de biens d'équipement.

Le fait est pourtant là et il s'impose à nous. Les échanges se contractent. On peut comprendre que les acteurs économiques les plus convaincus des vertus du libre-échange s'en alarment et exhument à l'envi le spectre des années 1930. Il n'en demeure pas moins que ce débat ne doit pas empêcher de dresser un bilan de la mondialisation, de pointer ses effets négatifs, car il y en a, comme nous y invite, de façon surprenante, le *Fonds Monétaire International*.

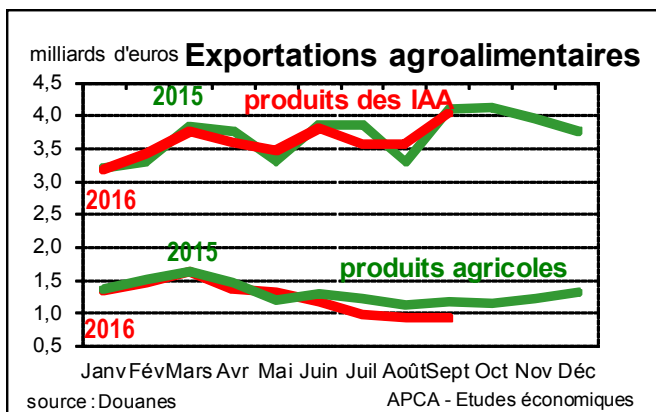
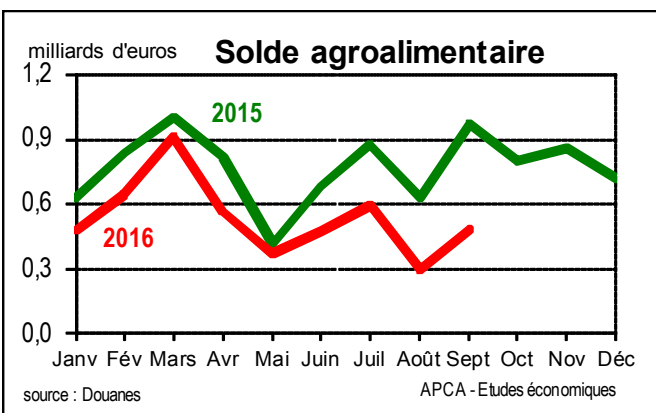
Contact : Thierry POUCH

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

9 avenue George V—75008 Paris
Mise en page : Colette RENAUD



% (Source : INSEE)	En 1 mois	En 12 mois	En 24 mois
Prix alimentaires	-0,5%	0,5%	1,4%
Prix agricoles	0,1%	-0,9%	1,6%
Prix des charges	0,0%	-2,5%	-4,2%
Inflation	-0,2%	0,4%	0,4%



Solde du commerce extérieur agroalimentaire (Source : Douanes/SSP)		
En milliards d'€	En septembre	Cumul annuel
2016	0,485	4,810
2015	0,970	6,855